



**ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°21/2024
PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT**

Le Maire d'ATTICHES ;
Vu le Code Général des Collectivités Locales ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les arrêtés ministériels relatifs à la signalisation routière et à la signalisation temporaire des routes ;
Vu la demande d'arrêté de circulation présentée par TCPA situé ZI Avenue Paul PLOUVIER 62460 DIVION ; afin d'interdire le stationnement de véhicule en raison de l'extension du réseau Gaz au niveau du 87 rue JB Collette à Attiches ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires concernant la circulation et prévenir les accidents ;

ARRÊTE

Article 1 : Du Lundi 13 Mai au Vendredi 14 Juin 2024, en raison de travaux d'extension de réseau d'un branchement gaz, la circulation sera restreinte et le stationnement interdit au niveau du 87 rue JB Collette à Attiches.

Article 2 : La fourniture, l'installation et le maintien de la pré signalisation ainsi que la signalisation du chantier, pendant toute la durée des travaux sont placées sous l'entière responsabilité des organisateurs.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, les permissionnaires sont tenus d'enlever les matériaux excédentaires, de rétablir dans leur état initial la chaussée, l'accotement ou le trottoir, le fossé et de réparer tout dommage qui aura pu être causé.

Article 4 : Pendant la durée de ces travaux, l'organisation de la circulation sur la voie devra être respectée de la façon suivante :

- Vitesse limitée à 30 km/heure
- Défense de stationner, de s'arrêter et de dépasser au droit du chantier

Article 5 : Madame la Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis pour ampliation au :

- Au Major de la Brigade de Gendarmerie de PHALEMPIN (59)
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- M. le Directeur des Transports Départementaux
- A l'Agent de la Surveillance de la Voie Publique de la commune d'ATTICHES (59)
- A la société TCPA

Fait à Attiches, le 22 AVR. 2024

L'adjointe aux travaux
Isabelle LAMPS

